



Conférence des ministres de l'Éducation
des pays ayant le français en partage

**RAPPORT DE LA RÉUNION
DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
DE LA 55^e SESSION**

**Ndjamena (Tchad)
Les 8 et 9 décembre 2012**

RAPPORT DE LA RÉUNION DE LA 55^e SESSION MINISTÉRIELLE DE LA CONFEMEN

A. Cérémonie d'ouverture de la 55^e session ministérielle

Le vendredi 7 décembre 2012 s'est tenue la cérémonie d'ouverture de la 55^e session ministérielle à la Villa des hôtes. L'accueil des participants a été agrémenté de musique et de danses traditionnelles.

Dans son allocution, le Maire de Ndjamena a souhaité la bienvenue aux participants dans la capitale du pays de Toumaï, berceau de l'humanité.

Le Secrétaire général de la CONFEMEN, Monsieur KI Boureima Jacques a remercié le Tchad pour son accueil et a présenté les objectifs de la 55^e session ministérielle.

La représentante de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) Madame Barbara MURTI, a souligné la forte collaboration entre son organisation et la CONFEMEN depuis 2004, collaboration illustrée récemment par l'organisation des Assises de l'EFTP à Ouagadougou (Burkina Faso).

Le Président en exercice de la CONFEMEN Serigne Mbaye THIAM, Ministre de l'Éducation nationale du Sénégal, a remercié le Tchad, pays hôte, pour la parfaite organisation de cette session ministérielle. Il a commenté le thème de celle-ci tout en appelant à plus d'engagements des pays membres dans les activités de la CONFEMEN et à l'accroissement de la visibilité de l'institution.

Enfin, le Premier Ministre du Tchad, représentant son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, Idriss DEBY ITNO, a procédé à une analyse critique des faiblesses de l'éducation au Tchad : taux d'analphabétisme important, retard dans le bilinguisme français-arabe, etc. Il a souligné la volonté du Gouvernement de donner un nouvel élan à l'éducation, volonté concrétisée par l'augmentation importante de la part qui lui est consacrée dans le budget de l'État.

Le Premier Ministre a déclaré ouverte la 55^e session ministérielle de la CONFEMEN.

B. Déroulement des travaux

I. Ouverture de la 55^e session ministérielle, constitution du Bureau

Le samedi 8 décembre 2012, les Ministres et Chefs de délégation se sont retrouvés en séance plénière pour procéder au passage du maillet entre l'ancien Président en exercice et le nouveau. Geste symbolique fort hérité de la pratique initiée lors de la 53^e session ministérielle de Caraquet, ce passage de témoin montre bien le souci d'une continuité des travaux de la CONFEMEN.

Un tour de table des délégations a été organisé pour prendre connaissance des personnalités présentes.

Monsieur Serigne MBAYE THIAM, Président en exercice sortant, a rappelé l'engagement indéfectible de son pays auprès de la CONFEMEN et a passé la parole à son successeur.

Monsieur Étienne FAITCHOU, Ministre de l'Enseignement primaire et de l'Éducation civique du Tchad, Président en exercice de la CONFEMEN a ouvert son nouveau mandat en félicitant son prédécesseur pour le

travail accompli. Il s'est engagé à poursuivre les travaux entrepris dans le même esprit et veillera à relever les défis qu'il aura à aborder au cours de son mandat.

À la suite de ces deux interventions, le bureau de la 55^e session ministérielle a été mis en place comme suit :

- La vice-présidence a été confiée au Ministre de l'Éducation nationale du Sénégal, Monsieur Serigne MBAYE THIAM ;
- Le rôle de rapporteur a été assuré par Monsieur Michel WEBER, Chef de délégation de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ont participé aux travaux de la 55^e session ministérielle, les Ministres et Chefs de délégation des États et gouvernements membres suivants : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Canada/Nouveau-Brunswick, Canada/Québec, Congo, Côte d'Ivoire, Fédération Wallonie-Bruxelles, France, Liban, Maurice, Niger, République démocratique du Congo, République démocratique et populaire Lao, Sénégal, Seychelles, Tchad, Togo.

Des représentants des partenaires de la CONFEMEN, tels que l'AFD, la BM, le CIEP, le CSFEF, la FAPE, l'OIF, l'UNESCO, l'UNESCO BREDA et le Rapporteur spécial des Nations-Unies pour le Droit à l'éducation ont assisté aux travaux.

II. Adoption du calendrier des travaux et présentation de l'agenda commenté

Le Président en exercice a présenté le calendrier des travaux et l'ordre du jour de la 55^e session ministérielle. Ces deux documents ont été adoptés par l'assemblée.

La présence à l'ouverture de cette session du Rapporteur spécial des Nations-Unies sur le droit à l'éducation a pleinement justifié qu'une prise de parole lui soit accordée. Il a rappelé les obligations des États à garantir l'effectivité des droits à l'éducation et a souligné l'importance du rendez-vous de 2015. Il a mentionné également les cinq principes de l'éducation pour tous. Il espère que la 55^e session ministérielle fournira l'occasion d'une réflexion innovante sur l'avenir des politiques éducatives et qu'elle pourra relever les défis qui s'offrent à elle.

III. Présentation du rapport technique et financier 2011-2012 du Secrétaire général

Une synthèse du bilan des diverses activités de la CONFEMEN réalisées en 2011-2012 a été faite en séance plénière par le Secrétaire général. Il a mis l'accent sur le haut niveau de réalisation du programme pour 2011 (95 % de réalisations) et a souligné qu'il en ira de même pour l'exécution du programme 2012, mais qu'il faudra attendre la fin décembre 2012 pour disposer d'un document exhaustif.

La présentation des deux notes synthétiques n'a pas donné lieu à des remarques et prises de parole spécifiques.

IV. Examen et adoption du rapport de la réunion du Bureau

Une présentation du rapport de la réunion du Bureau a été faite par le Rapporteur général. La lecture du rapport a mis en évidence les points de consensus qui ont été acquis lors des travaux et a identifié les résultats suivants :

- L'adoption des nouveaux statuts de la CONFEMEN et du personnel ;
- L'adoption du *Plan de recouvrement des arriérés des contributions statutaires* ;
- La présentation et la révision du *Plan d'action 2013-2014* et du budget afférent ;
- La présentation et la révision du *Plan stratégique du PASEC* et son budget (2013-2014) ;

- La mise en œuvre des recommandations de la 54^e session ministérielle ;
- La préparation d'un projet de relevé des décisions et des recommandations.

La présentation du rapport n'a pas donné lieu à des remarques et est donc adoptée par l'Assemblée.

V. Présentation des enjeux de la réforme du PASEC

Suivant la recommandation formulée par les membres du Bureau de fusionner l'ensemble des présentations liées au *Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN* (PASEC), le représentant du Comité scientifique a expliqué, dans un premier temps, la teneur des recommandations formulées à l'issue de l'évaluation du Programme. L'accent a été mis sur la nécessité de conforter la place du Programme dans le concert des autres programmes d'évaluation des acquis des élèves à dimension internationale (SACMEQ, PISA, TIMSS,). Pour atteindre cet objectif, il y a lieu de revoir l'organisation du Programme, de conduire une réforme permettant de le rattacher aux standards de nomenclature des indicateurs, de revoir les instruments et les procédures en vue d'atteindre une rigueur méthodologique et analytique acceptable.

En fonction de cette nouvelle orientation, dix pays ont déjà été sélectionnés et une programmation sur la période 2013-2016 de la première vague des évaluations a été arrêtée. Le Secrétaire général a mis l'accent dans son intervention sur les changements prévus en termes de gouvernance : autonomie de gestion, mise en place d'un comité de pilotage, nouveau Comité scientifique, nouvelle structure de financement. Il est à signaler que plusieurs délégations sont intervenues dont :

- La délégation de la France a concentré son intervention sur la qualité et la pertinence des travaux et des recommandations formulées. Le PASEC est un programme essentiel pour la CONFEMEN qui doit affirmer sa dimension internationale. Les contributions exceptionnelles de quatre millions d'euros de l'AFD et celle de près d'un million \$ US de la BM doivent être soulignées. L'essentiel tient dans l'appropriation de l'outil par les différents pays du Sud. C'est un outil important pour le pilotage de leur système éducatif.
- La délégation du Congo a annoncé la mise en place complète du dispositif PASEC dans son pays. Le Ministre a annoncé officiellement la participation du Congo à cette première phase des évaluations groupées du PASEC en 2014.
- La Cheffe de délégation du Burkina-Faso a attiré également l'attention sur les questions de l'alphabétisation et des systèmes non formels qui ont une grande importance politique dans les pays du Sud. Le Secrétaire général a déjà eu des contacts avec l'Institut de l'UNESCO à Hambourg pour voir dans quelle mesure des synergies d'actions avec les systèmes informels et le PASEC (utilisation des résultats, adaptation des outils aux réalités du non formel, etc.) pourraient être envisagées. Deux autres remarques ont également été formulées portant sur les modalités pratiques de versement des contributions volontaires, ainsi que sur la place et le rôle des commissaires aux comptes dans le Programme. Il est rappelé que le projet-pilote dispose d'une gestion autonome et d'une comptabilité spécifique et les vérifications habituelles des commissaires aux comptes sont maintenues. Un courrier sera adressé aux différents pays du Sud pour encourager les contributions volontaires.
- Le Canada/Québec a annoncé le versement d'une contribution supplémentaire de 10,000 dollars canadiens (+ de 5 millions de FCFA), affectée à la réforme du Programme, pour l'année 2013. La Cheffe de délégation a remercié le Secrétaire général pour sa présentation synthétique du rapport technique et financier 2011-2012 et a félicité tout particulièrement l'apport de la ressource humaine québécoise mise à la disposition du STP, Madame Lyne GINGRAS, comme conseillère en politiques éducatives.
- À la question du Bénin portant sur l'actualisation des documents déposés en séance, le Secrétaire général a précisé que les documents vont être revus pour être intégrés dans les actes de la session ministérielle. Les deux autres questions portant sur le paramètre du temps scolaire et sur les budgets alloués au système éducatif feront l'objet de compléments d'information en bilatéral avec les membres du PASEC présents à Ndjamená.

- La Fédération Wallonie-Bruxelles a confirmé son engagement dans le Programme en annonçant le versement prochain de 24.000 euros (+ de 15 millions de FCFA) sur l'exercice 2012 à titre exceptionnel et sous forme d'efforts supplémentaires de son Gouvernement.
- Les Ministres et Chefs de délégation de la République démocratique du Congo et des Seychelles ont souligné l'importance qu'ils accordent au Programme. La production des rapports est très importante pour pouvoir s'approprier les résultats des évaluations PASEC et en assurer le suivi. De nouveaux engagements des pays du Sud sont sollicités.
- La délégation du Niger a remercié l'assemblée pour la confiance qui lui est accordée en lui confiant la responsabilité d'un poste au Comité de pilotage.
- Au cours des travaux, le Ministre de l'Éducation nationale du Sénégal a annoncé une contribution volontaire de 3 millions de FCFA de son Gouvernement.
- Le Chef de la délégation de la Côte-d'Ivoire a également annoncé la mise à disposition par son pays d'un statisticien et la probabilité d'une contribution volontaire selon l'issue des négociations de la Ministre de l'Éducation avec les autres membres du Gouvernement.

Le Président du Comité scientifique a remercié tous les Ministres et Chefs de délégation pour le soutien apporté au Programme. Pour lui, la nouvelle orientation du PASEC permettra d'apporter des réponses encore plus pertinentes aux différentes questions qui sont posées par les Ministres.

VI. Présentation du rapport de l'étude sur la synthèse des politiques éducatives des pays membres du sud de la CONFEMEN

Monsieur Abdourahim GAYE, Expert consultant international du Cabinet Awadia- SARL/Sénégal, a présenté les résultats de l'étude sur la synthèse des politiques éducatives des pays membres du Sud de la CONFEMEN qui a été réalisée avec l'appui de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Cette enquête, auprès de quatorze États et gouvernements membres, sur le processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques éducatives a été conçue à partir d'un canevas-type. On y retrouve des références à une durée (triennale, décennale, etc.), à une approche stratégique, à une catégorie (politique, programme, plan,). L'ensemble des concepts utilisés a fait l'objet d'une harmonisation pour permettre la comparaison entre les pays en fonction des objectifs poursuivis par chaque politique éducative et de trois composantes : l'accès, la qualité, la gouvernance (gestion axée sur les résultats). Un relevé des réformes significatives est également proposé et des recommandations ont été définies. Le document a été adopté et il sera finalisé, édité et diffusé.

VII. Présentation du document sur « La diversification de l'offre d'éducation de base : les grands défis pour l'école de demain » en lien avec le développement durable et les technologies de l'information et de la communication (TIC)

Monsieur Xavier ROEGIERS, Professeur à l'Université catholique de Louvain-la-Neuve et Expert international, a été invité à présenter une synthèse du projet de Document de Réflexion et d'Orientation (DRO) sur le thème de la 55^e session ministérielle.

La méthodologie repose sur une note conceptuelle et un recueil d'informations réalisé dans huit États membres.

Trois sous-questions ont structuré l'intervention, à savoir :

- Jusqu'où des formes de diversification de l'offre éducative sur le plan institutionnel permettent-elles de contribuer à la pertinence, l'efficacité et l'équité du système éducatif formel ?
- Jusqu'où des formes de diversification de l'offre éducative sur le plan curriculaire permettent-elles de contribuer à la pertinence, l'efficacité et l'équité du système éducatif formel, et en particulier en matière de développement durable et de TIC ?
- En quoi les formes d'éducation non formelles (communautaires et autres) permettent-elles d'améliorer l'accès à l'éducation et de contribuer à la pertinence, l'efficacité et l'équité de l'éducation des jeunes ?

Pour la première question, concernant les paramètres institutionnels, les thématiques suivantes ont été abordées : décentralisation, recrutement des enseignants, financement de l'éducation, définition des budgets, redevabilité, enseignement privé et inscription des élèves dans les établissements scolaires. Pour la deuxième question portant sur les paramètres curriculaires, les thématiques retenues ont concerné : la conception des programmes, le préscolaire, l'éducation de base, la philosophie des programmes scolaires, la gestion de l'hétérogénéité, la langue d'enseignement, l'utilisation des TIC et la préoccupation du développement durable. Pour la troisième question, les thèmes de la pertinence, de l'efficacité et de l'équité ont été abordés.

Chaque question a été développée en mettant en évidence la tension existante entre diversification et recentrage.

Le document a été adopté et il sera finalisé, édité et diffusé.

Ces deux présentations ont constitué une introduction aux débats en table ronde. Un document de questionnement et un autre comprenant des recommandations à valider ont permis de structurer les échanges.

Trois tables rondes ont été mises en place portant sur les sous-thèmes suivants :

- Comment utiliser la diversification pour améliorer la pertinence et l'efficacité du système éducatif ?
- Dans quelles mesures, les allocations budgétaires doivent tenir compte de la diversification de l'offre d'éducation et de formation ? Comment faut-il envisager la diversification du financement de l'éducation ?
- Comment diversifier l'offre d'éducation et de formation en prenant en compte les exigences de la décentralisation et celles de l'équité ?

VIII. Restitution en plénière des Tables rondes

Les résultats des travaux réalisés dans chaque table-ronde ont été présentés par les rapporteurs. Ceux-ci ont fait mention des recommandations validées par les participants aux travaux. L'assemblée a adopté le document comprenant le tableau des recommandations tout en intégrant les remarques formulées par les experts. Une nouvelle formulation de la recommandation portant sur les évaluations des acquis des élèves a été proposée. Ce relevé de recommandations, adopté par l'assemblée, est joint en annexe I et fait partie intégrante du présent rapport.

Le Secrétaire général a remercié, au nom des participants, les deux experts qui ont, tout au long de leurs travaux, fait preuve d'un engagement indéfectible à la réalisation de ces deux études. Suite à la présentation des deux experts, les deux documents ont été adoptés en séance plénière.

IX. Intervention de l'OIF

Dans le cadre du partenariat entre la CONFEMEN et l'OIF, la représentante de l'OIF, Madame Barbara MURTIN a présenté deux projets relatifs à l'éducation :

- sur l'organisation des Assises de l'Enseignement et la formation techniques et professionnels de Ouagadougou du 4 au 7 septembre 2012. Une vingtaine de ministres ont participé aux Assises. Les travaux étaient structurés autour de trois thématiques : *les orientations politiques et les structures gouvernementales*, pour la première ; *la gestion centrale de la formation*, pour la deuxième ; *les compétences nécessaires au marché du travail*, pour la troisième. Les Actes des Assises sont édités et ont été remis aux participants ;
- sur une meilleure régulation de la qualité de l'offre d'éducation et de formation par l'État. Ce projet concerne huit pays issus de toutes les zones géographiques de la Francophonie. L'objectif poursuivi est bien de faire reconnaître l'éducation comme un bien public et de rencontrer les objectifs de qualité et d'équité.

X. Choix du thème pour la 56^e session ministérielle

Le Président de la réunion des Correspondants nationaux (CN) a soumis à l'appréciation des ministres le thème proposé pour la session de 2014. Tout le monde s'accorde sur l'importance pour la Francophonie de préparer l'après-2015. Les ministres ont choisi comme thème de la 56^e session ministérielle : « *Bilan de l'EPT en Francophonie et prospectives* ». La formulation définitive sera arrêtée lors de la réunion du Bureau de 2013. La priorité doit cependant être mise sur la dimension prospective.

XI. Constitution du Bureau de l'intersession 2013-2014 et accueil des prochaines sessions

Le renouvellement des membres du Bureau a été fait en tenant compte des candidatures des pays reçues. Il a été constitué selon le consensus des aires géographiques des pays du Sud. Le Bureau de l'intersession 2013-2014 a été établi comme suit :

Président : Tchad

1^{er} vice-président : Côte-d'Ivoire

2^e vice-président : Sénégal

Rapporteur général : Canada/Québec

Les membres permanents sont : Canada, Canada/Nouveau-Brunswick, Canada/Québec, Fédération Wallonie-Bruxelles, France, Suisse et Sénégal.

Les membres élus sont :

Pour l'Afrique de l'Ouest : Côte-d'Ivoire, Togo, Niger (sous condition du versement des contributions statutaires d'ici fin mars 2013) ;

Pour l'Afrique centrale : Cameroun, Congo, Tchad ;

Pour l'Afrique de l'Est et l'Océan indien : Maurice ;

Pour les autres aires géographiques : Liban, Maroc et Roumanie.

NB : l'article 20 du statut de la CONFEMEN qui précise les conditions d'être membre du Bureau a fait l'objet de lecture par le Ministre de l'Éducation nationale du Sénégal, 2^e Vice-président de la CONFEMEN. Cela a permis de lever toute équivoque dans l'interprétation des textes en vigueur concernant le mode de désignation des membres du bureau.

La Fédération Wallonie-Bruxelles pose sa candidature pour l'organisation du Bureau de 2013 (période prévue : mai-juin 2013) et la Côte-d'Ivoire a adressé la sienne au Secrétaire général pour l'organisation de la 56^e session ministérielle en 2014.

Ces propositions ont été retenues par l'assemblée par acclamation. Le président de séance a félicité et remercié vivement les deux délégations.

XII. Adoption du projet de relevé des décisions et des recommandations

Les membres du Bureau ont préparé un document reprenant un relevé des décisions et des recommandations. Le document comprenant ces éléments a été présenté aux membres de la 55^e session qui l'ont adopté. Le relevé des décisions et recommandations est joint en annexe II au présent compte rendu et en fait partie intégrante.

XIII. Interventions des partenaires

Monsieur Christian Grégoire EPOUMA, Secrétaire général de la Fédération des associations de parents d'élèves et étudiants, est intervenu au nom de son organisation en fin de session pour remercier le Président en exercice pour son invitation. Il a souligné la qualité du partenariat entre son association et le Tchad. Il a rappelé également l'excellente qualité des relations avec la CONFEMEN. Le thème de la diversification est révélateur de l'importance de cette thématique à la veille du rendez-vous de 2015. Aussi, il faudra faire une évaluation de ce qui a été réalisé et s'engager dans une vision prospective. Abordant la question des TIC, le Président met l'accent sur la prise en compte des réalités des pays du Sud.

Le Président du Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation met en évidence la nécessité de rassembler toutes nos forces. Il faut travailler en commun, par exemple, sur la citoyenneté, sur l'éducation au développement durable, etc. L'association des différents partenaires aux réformes éducatives et à la revalorisation des enseignants doit être prioritaire. La place et le rôle des pouvoirs publics doivent être réaffirmés.

XIV. Prise de connaissance du rapport de la 55^e session ministérielle et son adoption

Le rapport de la 55^e session a été présenté par le Rapporteur général et sous réserve de la prise en compte des modifications suggérées, il est adopté par l'ensemble des participants. Le Rapporteur général tient à remercier le STP du soutien apporté pour la préparation de ce rapport et, plus spécifiquement, de ses conseillères en politiques éducatives.

C. Cérémonie de clôture de la 55^e session ministérielle

Le dimanche 9 décembre 2012 s'est tenue la cérémonie de clôture à la Villa des hôtes. Tout comme à l'ouverture, l'accueil des participants a été agrémenté de musique et de danses traditionnelles.

Les Ministres et Chefs de délégations des États et gouvernements membres de la CONFEMEN ont prononcé deux motions de remerciements. La première, lue par Monsieur Hellot Matson MAMPUYA, Ministre de l'Enseignement primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation du Congo, est adressée à Son Excellence Monsieur le Président de la République du Tchad, Chef de l'État, pour son attachement aux idéaux de la

Francophonie et son appui constant et renouvelé à la CONFEMEN et au peuple tchadien pour sa légendaire hospitalité. La deuxième, lue par Monsieur Séverin BUZINGO, Ministre de l'Enseignement de base et secondaire, de l'enseignement de métier, de la Formation professionnelle et de l'Alphabétisation du Burundi, est adressée au gouvernement tchadien et au comité d'organisation, pour la réussite et le bon déroulement des travaux de la 55^e session ministérielle de la CONFEMEN.

Dans son allocution, le Secrétaire général de la CONFEMEN a rappelé les orientations et les décisions prises par les Ministres et Chefs de délégations dont la mise en œuvre permettra de renforcer la notoriété et la visibilité de la CONFEMEN auprès des États et gouvernements membres et au niveau international. Il a remercié l'ensemble des participants ainsi que tous les acteurs du Tchad qui ont contribué au succès de cette session ministérielle.

Le Ministre de l'Enseignement primaire et de l'Éducation civique du Tchad, Président en exercice de la CONFEMEN, a exprimé sa reconnaissance au Secrétaire général de la CONFEMEN et à toute son équipe pour le travail de qualité qu'ils ont produit et qui a facilité la réussite de la session ministérielle. Il a insisté sur les défis à relever par les pays afin d'apporter des réponses aux questions : éduquer pour qui et pour quel projet de société ?

Enfin, le Premier Ministre du Tchad, représentant son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, Idriss DEBY ITNO, est revenu sur les faiblesses de l'éducation au Tchad et a salué la pertinence du thème de la ministérielle qui interpelle son gouvernement, confronté aux problèmes de rendement scolaire, de la promotion de la scolarisation des filles, des enfants nomades et insulaires ainsi que des handicapés. Aussi, s'engage-t-il avec son gouvernement à explorer les voies et moyens pour répondre aux questionnements soulevés par la thématique de la 55^e session ministérielle.

Le Premier Ministre du Tchad a déclaré clos les travaux de la 55^e session ministérielle de la CONFEMEN.

Fait à Ndjamena, le 9 décembre 2012

ANNEXE I

RECOMMANDATIONS ADOPTÉES

RELATIVES AU THÈME

**« LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE D'ÉDUCATION DE BASE :
LES GRANDS DÉFIS POUR L'ÉCOLE DE DEMAIN »**

Éducation formelle Paramètres de nature institutionnelle	Recommandations adoptées
La décentralisation	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre de manière résolue le processus de décentralisation/déconcentration comme un des leviers de la diversification de l'offre éducative, en tenant compte des contraintes géographiques et territoriales. • Élaborer des plans de formation continue à l'échelle locale, tant pour les cadres que les autres personnels scolaires et renforcer leurs capacités à gérer les différentes composantes d'un système éducatif, du pilotage aux pratiques de classe.
Le recrutement des enseignants dans le cadre de la décentralisation	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les initiatives de planification décentralisée tout en veillant à l'équité : éviter les planifications qui ne seraient accessibles qu'aux régions ou communes qui auraient les moyens de leur politique, ce qui nécessite des mesures de régulation et de répartition équitable des ressources en cas de généralisation de la mesure. • Encourager le recrutement local d'enseignants, tout en tenant compte du fait que l'école est aussi un lieu d'intégration nationale. • Encourager l'implication de la communauté locale dans la gestion de l'école tout en conservant les missions régaliennes de l'État en matière d'éducation et de formation.
Le financement de l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir des programmes sectoriels articulant des financements conjoints du niveau central et des collectivités locales, avec une définition claire de la part de l'État, des collectivités locales, du secteur privé et des ménages pour une prévisibilité des ressources sur le long terme, en vue de créer une culture commune des financements conjoints. • Mettre en place ou renforcer les capacités de coordination de l'aide publique incluant celle des PTF et l'apport des ONG, dans une optique d'appui accru aux politiques nationales et régionales. • Inviter les États à allouer un minimum de 20 % du budget de l'État à l'éducation conformément aux recommandations de l'EPT et à garantir l'utilisation efficiente des ressources.
La définition des budgets	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir une politique différenciée d'attribution des budgets, basée sur des critères d'équité et de performance, tenant compte des besoins et des projets éducatifs des établissements scolaires.

<p>La redevabilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la redevabilité comme principe général régissant les relations entre les différents acteurs du système, notamment dans les initiatives de diversification de l'offre éducative, dans un esprit conjoint de pertinence (production de sens), d'efficacité et d'équité. • Introduire et/ou renforcer les principes de redevabilité à partir des niveaux hiérarchiques supérieurs, et les étendre progressivement vers les niveaux hiérarchiques inférieurs.
<p>L'enseignement privé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'il convient de continuer à diversifier l'offre éducative en faveur du privé, il est surtout nécessaire de réguler strictement ce dernier, avec comme référence les valeurs et les politiques de l'État en matière d'éducation. • Mettre en place une capacité suffisante pour assurer de manière efficace la régulation et le soutien de l'offre d'éducation.
<p>L'inscription des élèves dans les établissements scolaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Là où l'offre le permet, et notamment dans les milieux urbains, promouvoir la régulation des inscriptions par l'État, pour des raisons d'équité. • Dans les milieux ruraux, continuer à améliorer l'offre de formation, et en diversifier les formes.

Éducation formelle Paramètres de nature curriculaire	Recommandations adoptées
La conception des programmes	<ul style="list-style-type: none"> • Donner progressivement une marge de manœuvre aux régions en matière de programme scolaire de l'éducation de base, sous le pilotage du niveau central.
Le préscolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer à développer le préscolaire de manière résolue, mais aussi de manière équitable, en acceptant des formes très diversifiées de préscolaire.
L'éducation de base	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la transition primaire/collège dans toutes ses dimensions, en commençant par appuyer les initiatives locales ayant un caractère très concret, dans un esprit de diversification des pratiques. • En particulier, promouvoir les initiatives visant à valoriser les élèves qui se destinent à l'EFTP (Enseignement et formation techniques et professionnels). • Renforcer l'articulation des curriculums et envisager une harmonisation méthodologique et didactique dans certaines disciplines. • Dans le cadre du passage du primaire au collège, envisager la création d'une banque d'outils pour le CM1 (5^e primaire), CM2 (6^e primaire) et 1^{ère} du secondaire (collège), en tout cas dans les disciplines-outils ou de base, à l'instar des réflexions en cours en matière d'harmonisation du baccalauréat dans les pays de l'UEMOA.
La philosophie des programmes scolaires	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les plans de l'éducation, en consolidant les articulations des différentes composantes du curriculum les unes avec les autres (évaluation, formation des enseignants, manuels scolaires, etc.). • Promouvoir une approche curriculaire holistique et cohérente qui garantisse aux pays la capacité nécessaire pour développer ses curriculums, en toute indépendance. • Recentrer les efforts en matière curriculaire sur les principes et les dispositifs qui ont fait la preuve de leur pertinence, leur efficacité et leur équité, en particulier ceux qui sont relatifs à l'intégration, au transfert et à l'évaluation des acquis des élèves. • Encourager la diversification des outils et leur production à l'échelle régionale et locale avec un accompagnement et le contrôle de qualité du niveau central. • Élargir, en matière curriculaire, la base de la concertation sur les réformes, non seulement à tous les acteurs du système éducatif, mais aussi à tous les partenaires sociaux, les parents et les représentants de la société civile et du monde académique.

<p>La gestion de l'hétérogénéité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer les initiatives locales en matière de gestion de l'hétérogénéité, dans leur diversité, notamment dans un esprit de préparation des élèves à toutes les filières de formation, et en particulier à l'EFTP tout en évitant que l'EFTP soit perçue comme une forme de relégation. • Mettre en place des dispositifs efficaces visant à identifier les élèves qui présentent des risques de difficultés scolaires : diagnostiquer pour mieux intervenir.
<p>La langue d'enseignement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conformément aux lois en vigueur dans le pays, encourager l'utilisation d'une langue d'insertion en début de scolarisation (langue maternelle), privilégier pour les besoins d'une maîtrise langagière opérationnelle une langue unique de scolarisation pendant les quelques années des apprentissages fondamentaux (langue de référence) et valoriser toute forme de diversification des langues dans la suite de la scolarité.
<p>L'utilisation des TIC</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'utilisation des TIC comme un outil au service des autres disciplines, plutôt que comme une nouvelle discipline. • Utiliser les TIC comme médium de formation dans la formation initiale et continue des enseignants. • Valoriser toute initiative visant à rendre les TIC accessibles aux élèves, en particulier aux plus vulnérables. • Utiliser les TIC dans la gouvernance du système éducatif.
<p>La préoccupation de développement durable <i><u>Dans les apprentissages</u></i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer la préoccupation de développement durable au sein des disciplines existantes, plutôt que d'en faire une nouvelle discipline. • Appuyer toute initiative locale visant au développement durable, dans toute sa diversité, en veillant toutefois à ne pas affaiblir les apprentissages fondamentaux. • Restaurer l'importance de l'éducation en matière agro-sylvo-pastorale dans l'éducation de base, notamment dans une perspective d'autonomie et de sécurité alimentaire.
<p>La préoccupation de développement durable <i><u>Dans la vie des établissements scolaires</u></i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer toute initiative locale visant à la fois à réaliser des économies d'énergie et de consommation d'eau au niveau des établissements scolaires ainsi qu'à favoriser l'accès à des sources d'énergie alternative, en veillant à documenter et à partager les expériences réussies.
<p>Recommandation générale relative au chapitre « curriculums »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Afin de garantir progressivement un socle commun de connaissances et de compétences, envisager un projet d'évaluation des acquis des élèves sur la base de situations complexes, en collaboration avec le PASEC. La Francophonie pourrait devenir un leader en la matière sur le plan mondial.

Éducation non formelle	Recommandations adoptées
<p>Pertinence, efficacité et équité des formes communautaires et non formelles d'éducation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer à appuyer et réguler les initiatives locales visant à promouvoir une éducation de base inclusive en faveur de toutes les catégories de groupes sociaux, et en particulier les plus vulnérables. • Mettre l'accent sur les compétences de base en lecture, production écrite et mathématiques. • Engager une réflexion sur le thème de l'éducation non formelle qui prenne en compte tant le critère d'efficacité que celui d'équité et celui d'efficience.

ANNEXE II

**RELEVÉ DES DÉCISIONS
ET DES RECOMMANDATIONS
de la 55^e session ministérielle**

RELEVÉ DES DÉCISIONS ET DES RECOMMANDATIONS

Dans le cadre de la 55^e session ministérielle de la CONFEMEN, plusieurs rencontres statutaires ont précédé la Conférence des ministres qui s'est tenue les 8 et 9 décembre 2012 à Ndjamena au Tchad. Il s'agit de :

- la réunion de la Commission administrative et financière (CAF), le 5 décembre 2012 ;
- la réunion des Correspondants nationaux de la CONFEMEN, le 6 décembre 2012 ;
- la réunion du Bureau de la CONFEMEN, le 7 décembre 2012.

Ces différentes réunions statutaires ont examiné et apprécié l'ensemble des dossiers et des questions spécifiques inscrits à l'ordre du jour de leur agenda, en vue de soumettre aux ministres les conclusions de leurs travaux, pour adoption.

Le présent relevé des décisions et des recommandations de la 55^e session ministérielle émane des échanges et des recommandations des trois réunions techniques susmentionnées.

Session ministérielle– 55/2012/-D001 : Adoption du rapport de la CAF et du rapport des Commissaires aux comptes pour la gestion 2011 et du rapport d'activités du SG de la CONFEMEN

Les trois rapports sont adoptés par les ministres et le quitus est donné au Secrétaire général pour sa gestion de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011. Les ministres ont été informés de l'état d'avancement de l'élaboration du rapport technique de 2012. Le rapport 2012 d'activités donne un aperçu du bilan des activités réalisées de janvier à fin octobre 2012 et sera finalisé en début janvier 2013 et envoyé aux CN et aux ministres pour validation.

Session ministérielle – 55/2012/ — D002 : Adoption du rapport du bureau

Le rapport du Bureau est adopté ainsi que le relevé de décisions et de recommandations.

Session ministérielle – 55/2012/ — D003 : Adoption du plan d'action biennal 2013 – 2014 de la CONFEMEN et de son budget

Le plan d'action et le budget 2013-2014 sont adoptés sous réserve de la prise en compte des amendements mentionnés dans les rapports de la CAF et du bureau.

Ainsi, le budget du plan d'action biennal 2013 et 2014, est approuvé en recettes et en dépenses à un montant global de 1 181 381 552 F CFA, soit 1 801 005 euros pour les deux ans. Pour l'année 2013, le budget est de 604 975 117 F CFA, soit 922 279 euros et pour l'année 2014, il est de 576 406 435 F CFA, soit 878 726 euros.

Session ministérielle– 55/2012/— D004 : Adoption de la réforme du PASEC

Au regard des faiblesses structurelles du programme PASEC de la CONFEMEN, le rendant peu efficace et moins autonome, la 55^e session ministérielle approuve la réforme du PASEC demandée par les ministres à la 54^e session de la CONFEMEN et réitérée à la réunion du Bureau de Yaoundé en mai 2011.

La Conférence ministérielle se réjouit de la mise en place du projet pilote des évaluations groupées 2013-2016 appuyé par l'AFD et la BM. Dans ce cadre, elle approuve les mesures suivantes :

- le Plan d'action 2013-2016 du PASEC est adopté et le budget pour les 4 ans d'un montant global de 4 580 850 280 F CFA, soit 6 983 461 euros, est approuvé ainsi que les plans de financement et de décaissement par an. La contribution de la CONFEMEN est estimée à 833 568 742 F CFA, soit 1 270 767 euros à raison de 208 392 077 F CFA, soit 317 692 euros par an ;
- le PASEC bénéficie d'une autonomie de gestion. À ce titre, *un compte spécial* est ouvert pour recevoir les ressources allouées au projet ;

- un Comité de pilotage est mis en place et mandaté par le bureau pour la gestion dudit projet. La composition, les attributions et le fonctionnement de ce comité de pilotage feront l'objet d'un arrêté du Président en exercice de la CONFEMEN ;
- la composition, le mandat et le fonctionnement du Comité scientifique seront redéfinis pour répondre à la nouvelle vision et aux orientations du PASEC ;
- le personnel du pôle gestion de la CONFEMEN assurera la gestion financière et comptable du PASEC, sous la responsabilité du coordonnateur du PASEC ;
- le coordonnateur du PASEC sera recruté dans les meilleurs délais en vue de permettre sa prise de service ou de fonction au cours du premier trimestre de 2013 ;
- à titre transitoire, le mandat de l'équipe actuelle des Conseillers techniques sera prolongé d'un an (jusqu'en fin 2013) ainsi que celui des membres actuels du Comité scientifique ;
- le comité de pilotage du projet sera chargé de l'approbation du plan d'action et du budget du projet. Les décisions prises dans ce cadre seront entérinées par le bureau de la CONFEMEN et deviendront exécutoires ;
- il sera engagé à partir de 2013-2014 une réflexion pour faire évoluer le modèle financier du PASEC dans la perspective d'un autofinancement à l'instar de la plupart des programmes internationaux ;
- deux supervisions annuelles conjointes du Programme seront effectuées par l'AFD et la Banque mondiale ;
- les comptes du projet seront audités chaque année par un auditeur externe.

Session ministérielle– 55/2012/-D005 : Le recouvrement des arriérés

Le plan de recouvrement des arriérés présenté aux instances de la CONFEMEN (CAF, Bureau) est adopté par les ministres. Le STP est chargé de sa mise en œuvre en concertation avec les pays concernés. Le Secrétaire général de la CONFEMEN fera un compte rendu régulier dans son rapport annuel d'activités.

Session ministérielle– 55/2012/-D006 : État de mise en œuvre des recommandations du bureau de la CONFEMEN

Les ministres constatent avec satisfaction la mise en œuvre de la quasi-totalité des recommandations faites lors de la réunion du bureau tenue à Yaoundé au Cameroun en mai 2011. Le document relatif à l'état de mise en œuvre des recommandations sera annexé au rapport de la présente 55^e session ministérielle.

Session ministérielle– 55/2012/-D007 : La mise en œuvre des conclusions et des recommandations des Assises sur l'EFTP, tenues à Ouagadougou en septembre 2012

Considérant la pertinence des recommandations faites à l'issue des Assises sur l'EFTP, tenues à Ouagadougou en septembre 2012, les ministres de la CONFEMEN s'engagent à mettre en œuvre ces recommandations selon les réalités de chaque pays.

Session ministérielle– 55/2012/-D008 : Le document de réflexion et d'orientation (DRO) sur le thème de la 55^e session ministérielle

L'expert international, a présenté une synthèse du projet de DRO sur le thème retenu pour la 55^e session ministérielle : « La diversification de l'offre d'éducation de base : les grands défis pour l'école de demain » en lien avec le développement durable et les technologies de l'information et de la communication (TIC). Par la suite, les ministres ont travaillé en ateliers afin d'approfondir le contenu présenté et suggéré des recommandations en lien avec ce thème. Les résultats de ces échanges ont été présentés en plénière et les ministres ont adopté les recommandations.

Session ministérielle– 55/2012/-D009 : Adoption des statuts de la CONFEMEN révisés et du statut particulier du personnel du STP

Les statuts de la CONFEMEN révisés et le statut particulier du personnel du STP ont été examinés et adoptés par les ministres. Trois nouvelles mesures ayant des incidences financières (caisse d'avance - astreinte - logement) seront mises en œuvre à partir de 2013. L'application des autres mesures proposées ayant des incidences financières sera appréciée par le Bureau en temps opportun.

Session ministérielle– 55/2012/-D010 : Choix du thème de la 56^e session ministérielle et du lieu de la réunion

Les ministres ont choisi comme thème de la 56^e session ministérielle : « *Bilan de l'EPT en Francophonie et perspectives* ». Ils ont mandaté le Bureau de 2013 d'arrêter la formulation précise de la thématique et de mettre l'accent sur la dimension prospective.

Session ministérielle– 55/2012/-D011 : Renouvellement du bureau et lieu des prochaines réunions de l'intersession

Les ministres ont retenu comme pays hôte de la 56^e session ministérielle la Côte d'Ivoire. Le nouveau Bureau de l'intersession 2013-2014 est composé comme suit : Président Tchad, 1^{er} Vice-Président : Côte d'Ivoire, 2^e Vice-Président : Sénégal. Le rôle de Rapporteur général sera assuré par le Canada/Québec.

Les pays membres du bureau sont :

- *aire géographique Afrique subsaharienne ouest* : Togo, Côte d'Ivoire et Niger (sous condition du versement des contributions statutaires d'ici fin mars 2013 pour le Niger) ;
- *aire géographique Afrique subsaharienne centre* : Cameroun, Congo et Tchad ;
- *aire géographique Afrique subsaharienne Est/Océan indien* : Ile Maurice ;
- *autres aires géographiques (Asie-pacifique, Maghreb, Proche-Orient, Europe centrale et orientale, Antilles)* : Liban, Maroc et Roumanie ;
- **Membres permanents** : Canada, Canada/Nouveau-Brunswick, Canada/Québec, Fédération Wallonie Bruxelles, France, Suisse et Sénégal.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a été retenue pour abriter la réunion du Bureau en 2013.

Session ministérielle– 55/2012/-D012 : Adoption du rapport de la Conférence ministérielle

Le rapport de la Conférence ministérielle est adopté ainsi que le relevé des décisions et des recommandations.

Fait à Ndjamena le 9 décembre 2012

Les Ministres

ANNEXE III

ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA 54^e MINISTÉRIELLE

ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA RÉUNION DU BUREAU TENUE À YAOUNDÉ AU CAMEROUN, mai 2011

I. Rappel

La réunion du bureau de la CONFEMEN, tenue les 13 et 14 mai 2011 à Yaoundé au Cameroun, avait examiné et adopté le document sur l'état de mise en œuvre des recommandations issues de la 54^e session ministérielle (novembre 2010 à Dakar).

En rappel, ces recommandations sont :

Au niveau de la CAF

- Suivre attentivement la question sérieuse et récurrente des arriérés et y trouver une solution ;
- Inviter tout État ou gouvernement membre à donner une traduction chiffrée des biens et ressources humaines qu'il a mis ou souhaite mettre à la disposition de la CONFEMEN ;
- Augmenter graduellement (sur 4 ans) des contributions statutaires des États et gouvernements membres, à raison de 500 000 FCFA, soit 762 € par an pour les pays du Sud et 2 % par an pour les pays du Nord et d'autre part, l'adoption et la mise en application de la grille salariale proposée pour le personnel-cadre mis à disposition.

Au niveau des CN

- Assurer la pérennisation et le renforcement des ressources humaines du STP ;
- Améliorer de manière plus particulière la qualité de l'éducation des filles ;
- Développer une dynamique partenariale constitue une nécessité politique, stratégique, financière et pédagogique ;
- Organiser conjointement avec l'OIF des Assises sur la formation professionnelle et technique sur la base du bilan des Assises de 1998 ;
- Pour la 55^e session ministérielle, développer la thématique « *La diversification de l'offre éducative : une solution pour l'école de demain* » en intégrant les questions relatives aux TIC et au développement durable ;
- Les pays doivent s'approprier les résultats d'évaluation de leur système éducatif et pour les pays qui n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation, doivent y recourir ;
- Favoriser un plus grand rapprochement et une collaboration plus étroite entre l'AIMF et la CONFEMEN pour une efficacité avérée des interventions au bénéfice de l'école.

Après examen de l'analyse de la faisabilité de ces recommandations susmentionnées, le bureau a donné les instructions suivantes :

- impliquer les États et les gouvernements dans le recueil et le traitement des informations complémentaires ;
- élaborer un document sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations ;
- transmettre officiellement les recommandations qui relèvent de la responsabilité des pays membres et leur demander de s'en approprier et de définir des stratégies de leur mise en œuvre en fonction de la réalité de chaque pays.

En plus des recommandations de la 54^e session ministérielle, d'autres recommandations ont été faites à l'issue des travaux du bureau. Ce sont :

- la prise en compte des orientations définies par le bureau (cf. rapport de la réunion du bureau, mai 2011) dans les TDR des assises sur l'EFTP ;
- l'élaboration d'un document d'aide aux débats assez court et percutant sur le thème de la 55^e session ministérielle en plus du DRO ;
- l'élaboration d'un document sur la stratégie de mise en œuvre des réformes du PASEC et d'un plan d'action stratégique réaliste et réalisable ;
- la consultation des États et gouvernements membres sur les thèmes (titres) et les dispositions (articles) faisant l'objet de révision au niveau des statuts de la CONFEMEN en vue de recueillir les propositions éventuelles ;
- la requête à adresser au président de la CONFEMEN, conformément aux dispositions de l'article 50, demandant l'autorisation de modifications des statuts de la CONFEMEN ;
- le travail de synthèse sur les propositions de modifications des statuts, fait par les CN de manière consensuelle et transmis au bureau pour adoption.

L'ensemble de ces recommandations ont été traduites en activités et inscrites soit dans la reprogrammation de 2012, soit dans le plan d'action biennal 2013 – 2014. Le rapport d'activités de 2012 fait le point des recommandations qui sont mises en œuvre ou en cours d'exécution.

II. État de mise en œuvre des recommandations

Le tableau ci – dessous donne un aperçu de manière détaillée sur le niveau de mise en œuvre des recommandations.

Instances formulant la recommandation	Libellé de la recommandation	Structure responsable	Structures concernées ou impliquées	État de mise en œuvre
CAF lors de la 54^e session ministérielle	Suivre attentivement la question sérieuse et récurrente des arriérés et y trouver une solution	STP	États et gouvernements membres	Le plan de recouvrement des arriérés est disponible. Les pays commencent à être à jour.
	Inviter tout État ou gouvernement membre à donner une traduction chiffrée des biens et ressources humaines qu'il a mis ou souhaite mettre à la disposition de la CONFEMEN	STP	États et gouvernements membres	Des lettres de relance ont été faites, mais il est difficile de disposer d'informations fiables. La faisabilité de cette mesure est faite dans le document portant « commentaires sur le rapport des Commissaires aux comptes ».
	Augmenter graduellement (sur 4 ans) des contributions statutaires des États et gouvernements membres, à raison de 500 000 FCFA, soit 762 € par an pour les pays du Sud et 2 % par an pour les pays du Nord et d'autre part, l'adoption et la mise en application de la grille salariale proposée pour le personnel-cadre mis à disposition	STP	États et gouvernements membres	En cours d'application depuis 2011 (cf. plans d'actions 2011 – 2012 et 2013 – 2014) de la CONFEMEN ainsi que les rapports financiers.
Réunion des CN lors de la 54^e session ministérielle	Assurer la pérennisation et le renforcement des ressources humaines du STP	STP	Pays membres, OIF	Recrutement de CT, de stagiaires, de volontaires, d'experts internationaux.
	Améliorer de manière plus particulière la qualité de l'éducation des filles	Pays membres	PTF et société civile	Les pays ont pris des engagements fermes dans ce sens.
	Développer une dynamique partenariale constitue une nécessité politique, stratégique, financière et pédagogique	Pays membres	PTF et société civile	Le processus est en cours, surtout dans le cadre du suivi – évaluation des plans EPT
	Organiser conjointement avec l'OIF des Assises sur la formation professionnelle et technique sur la base du bilan des Assises de 1998	STP	CONFEMEN et OIF	Les Assises ont eu lieu (cf. rapport d'activités 2012 de la CONFEMEN et les actes sur les Assises).
	Pour la 55 ^e session ministérielle, développer la thématique « <i>La diversification de l'offre éducative : une solution pour l'école de demain</i> » en intégrant les questions relatives aux TIC et au développement durable	STP/Expert	CN, pays membres	Le document de réflexion et d'orientation (DRO) est élaboré ainsi qu'une note conceptuelle.

Instances formulant la recommandation	Libellé de la recommandation	Structure responsable	Structures concernées ou impliquées	État de mise en œuvre
Réunion des CN lors de la 54 ^e session ministérielle (suite)	Les pays doivent s'appropriier les résultats d'évaluation de leur système éducatif et pour les pays qui n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation, doivent y recourir	STP/PASEC	Pays membres	Le processus d'appropriation des évaluations PASEC par les pays est en cours. Dans le cadre des évaluations groupées, l'accent sera mis sur le renforcement des capacités des équipes pays.
	Favoriser un plus grand rapprochement et une collaboration plus étroite entre l'AIMF et la CONFEMEN pour une efficacité avérée des interventions au bénéfice de l'école	SG/CONFEMEN	AIMF	Le SG a eu des contacts fréquents avec le Secrétaire permanent de l'AIMF, M. Pierre Baillet. Cela a permis à la CONFEMEN de bénéficier d'un appui financier de la part de l'AIMF pour les Assises sur l'EFTP.
Réunion du bureau à Yaoundé, mai 2011	La prise en compte des orientations définies par le bureau (cf. rapport de la réunion du bureau, mai 2011) dans les TDR des assises sur l'EFTP	STP	CONFEMEN et OIF ; pays organisateur, autres PTF	Les Assises sur l'EFTP se sont tenues du 4 au 7 septembre 2012 à Ouagadougou/BF. Les actes sont édités et disponibles (cf. rapport d'activités 2012 de la CONFEMEN).
	L'élaboration d'un document d'aide aux débats assez court et percutant sur le thème de la 55 ^e session ministérielle en plus du DRO	Expert	STP	Le projet de DRO est élaboré en deux étapes : une note conceptuelle et le DRO. Le document d'aide aux débats est élaboré sur la base de ces 2 documents (cf. rapport d'activités 2012 de la CONFEMEN).
	L'élaboration d'un document sur la stratégie de mise en œuvre des réformes du PASEC et d'un plan d'action stratégique réaliste et réalisable	STP/PASEC	CN, AFD, BM	Les deux documents sont disponibles et envoyés aux participants de la 55 ^e session ministérielle (cf. rapport d'activités du PASEC)
	La consultation des États et gouvernements membres sur les thèmes (titres) et les dispositions (articles) faisant l'objet de révision au niveau des statuts de la CONFEMEN en vue de recueillir les propositions éventuelles	STP/SG	États et gouvernements membres	Les États et gouvernements membres ont été consultés et les propositions ont été recueillies sur les thèmes et les dispositions faisant l'objet de révision (cf. lettre N° 2011 – 310/STP du 3 juin 2011)

Instances formulant la recommandation	Libellé de la recommandation	Structure responsable	Structures concernées ou impliquées	État de mise en œuvre
Réunion du bureau à Yaoundé, mai 2011 (suite)	La requête à adresser au président de la CONFEMEN, conformément aux dispositions de l'article 50, demandant l'autorisation de modifications des statuts de la CONFEMEN.	STP/SG	Président de la CONFEMEN	La requête est faite. Les références sont les suivantes : lettre N° 2011 – 310/STP du 3 juin 2011.
	Le travail de synthèse sur les propositions de modifications des statuts, fait par les CN de manière consensuelle et transmis au bureau pour adoption.	GT/CN	STP et un expert, bureau CONFEMEN	La synthèse des propositions de modifications aux statuts de la CONFEMEN est faite et présentée par un expert belge commis à cet effet. Les CN ont adopté le document lors de la rencontre du GT de mars 2012 à Dakar.